

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 15 septembre 2023 à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 5 septembre 2023, s'est réunie Salle des sessions, à la maison du Département sous la présidence de Monsieur Jacky Bouvet.

Étaient présents :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Isabelle Bouyer Maupas, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Stéphanie Coupé, Monsieur Hervé Desserouer, Madame Karine Duval, Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Benoît Fidelin, Monsieur Axel Fortin Larivière, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Adèle Hommet, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Jean-Marie Lebéhot, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron, Madame Nathalie Madec, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel.

Étaient excusés :

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Jacques Coquelin procuration à Madame Nicole Godard, Monsieur Grégory Galbadon procuration à Madame Nathalie Madec, Monsieur Philippe Gosselin procuration à Madame Adèle Hommet, Madame Brigitte Léger-Lepaysant procuration à Monsieur Jean-Marie Lebéhot, Monsieur Pierre-François Lejeune procuration à Madame Karine Duval, Monsieur Jean Morin procuration à Monsieur Jacky Bouvet.

Secrétaire de séance : Madame Adèle Hommet

* * *

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Réunion du 15 septembre 2023

Service Instructeur	: Direction générale adjointe Nature et infrastructures Direction de la mer, des ports et des aéroports Service portuaire et aéroportuaire
Titre du rapport	: Ports départementaux délégués - Bilan d'activité 2022 des délégations de service public
Commission	: Nature et infrastructures

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail-sur-Mer à la société publique locale des ports de la Manche ;

Vu la délibération CD.2017-12-8.4-1 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation du port de Barfleur à la société publique locale des ports de la Manche ;

Vu la délibération CD.2019-01-18.3-5 du 18 janvier 2019 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation des ports patrimoniaux de la Hague à la société publique locale des ports de la Manche ;

Vu la délibération CD.2020-01-17.3-5 du 17 janvier 2020 approuvant l'attribution à la SPL des ports de la Manche de la délégation de service public du port de Barneville-Carteret ;

Vu la délibération CD.2020-09-25.3-4 du 25 septembre 2020 approuvant l'attribution à la SPL des ports de la Manche de la délégation de service public des ports de Granville ;

Vu la délibération CD.2021-07-01.0-5 du 1er juillet 2021 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception des attributions visées à l'article L. 3312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, au budget primitif, au budget supplémentaire et aux décisions modificatives et aux articles L. 1612-12 à 1612-15 relatifs aux opérations de fin d'exercice budgétaire, à l'approbation du compte administratif et aux dépenses obligatoires du Code général des collectivités territoriales et des attributions qui me sont déléguées ;

Chères collègues, chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2022 des délégations de service public (DSP) concernant la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, la Hague, Barneville-Carteret et Granville par la société publique locale des ports de la Manche.

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la société publique locale (SPL) des ports de la Manche pour lui concéder l'exploitation et la gestion de l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail-sur-Mer, en y associant les deux communes concernées. La SPL est ensuite devenue concessionnaire de la gestion et l'exploitation des ports de Barfleur en 2017, La Hague en 2019, Barneville-Carteret en 2020 et Granville en 2021.

La société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche est devenue la société publique locale des ports de la Manche lors de l'adoption de ses nouveaux statuts en fin d'année 2021.

La société publique locale des ports de la Manche est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et des écluses (Saint-Vaast-la-Hougue et Granville) ;
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaînes amarrages, etc ;
- des terre-pleins et des différents quais ;
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...) ;
- des services aux usagers.

Les rapports annuels de délégation de service public (DSP) 2022 ont été remis par la SPL, titulaire des DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

La SPL des ports de la Manche gère huit équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires (six). Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL des ports de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

I – PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2014.

Echéance de la convention : 31 décembre 2043.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue dispose de 750 places dont 670 réservées aux autorisations d'occupations temporaires (AOT) annuelles et 80 pour les visiteurs de passage. Les quais du port (côté ville) peuvent accueillir une trentaine de bateaux de pêche professionnels.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;
- la gestion des ouvertures et fermetures de la porte d'accès au port ;
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité déléguée ;
- la transmission des renseignements météorologiques avec panneaux d'affichage de ces renseignements ;
- la vente de carburant ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (W.C., toilettes, douches, etc) ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités de pêche, plaisance et commerce ;
- la pesée des produits de la pêche débarqués au port.

B) Données comptables

Compte de résultat du port de Saint-Vaast-la-Hougue :

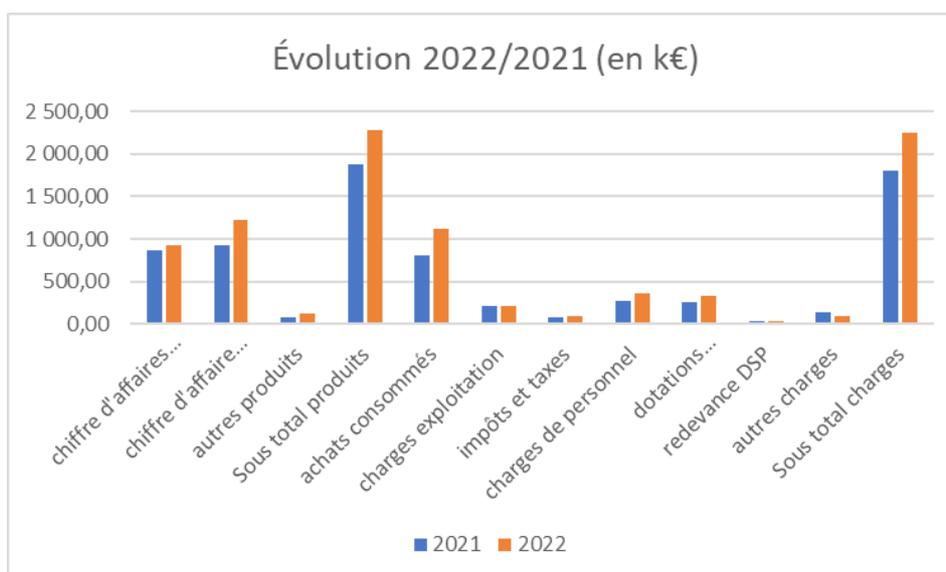
Composantes	Montants en k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires locations	869	921	6,0 %
chiffre d'affaires carburant	927	1 230	32,7 %
autres produits	83	126	51,8 %
Sous total produits	1 879	2 277	24,9 %
achats consommés	803	1 125	40,1 %
charges exploitation	209	212	1,4 %
impôts et taxes	83	92	10,8 %
charges de personnel	267	363	36,0 %
dotations amortissement / provisions	266	330	24,1 %
redevance DSP	37	37	0,0 %
autres charges	144	89	- 38,2 %
Sous total charges	1 809	2 248	27,8 %
Résultat en k€	70	29	- 205 %

Le chiffre d'affaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue est en forte hausse en 2022, essentiellement liée aux ventes de carburants pour la pêche et la plaisance, directement impactés par la forte augmentation du prix de vente des produits pétroliers à l'échelle mondiale.

À noter également une progression des recettes visiteurs (+ 32 %) liée au retour des plaisanciers étrangers sur le port après la forte baisse liée à la crise sanitaire et au Brexit des années 2020 et 2021.

Les charges sont également en forte hausse en raison d'une part des coûts d'achat des carburants (+ 40 %), et d'autre part des charges de personnels (+ 36 %), qui intègrent désormais les personnels d'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue mais aussi de Barfleur, ainsi que les services support (direction, RH, informatique, communication).

Au final, le résultat baisse de 205 % mais reste positif et s'établit à 29 000 €.



De par son activité, la SPL des ports de la Manche participe aux projets territoriaux en versant des impôts, taxes et redevances :

Bénéficiaire	Redevance DSP 2022	Taxe foncière	CFE	Taxe de séjour	Total
Département de la Manche	37 216 €			292 €	37 508 €
Commune de Saint-Vaast-la-Hougue		55 637 €			55 637 €
Communauté d'agglomération Le Cotentin		20 079 €	51 €	2 920 €	23 050 €
Total	37 216 €	75 716 €	51 €	3 212 €	116 195 €

C) Investissements réalisés

Réaménagement du parking situé rue de l'Amiral Vaultier : 211 000 € HT

Les travaux de réaménagement du parking ont été achevés début avril 2022.

Ces travaux comprennent la reprise du parking du restaurant La Marina ainsi que l'aménagement d'un parking clôturé et réservé aux titulaires d'une AOT dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue. L'ensemble des eaux de ruissellement de ces parkings est collecté puis traité.

Travaux de clôture de la déchèterie portuaire : 60 000 € HT

Une zone a été délimitée dans l'enceinte de la zone technique pour stocker provisoirement les déchets d'exploitation des navires avant enlèvement et pour stocker du matériel de la SPL. Ces travaux ont été réalisés en grande partie en 2022 et achevés en 2023.

Installation de bornes WIFI : 55 000 € HT

En décembre 2022, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a changé son réseau WIFI réservé aux plaisanciers et en complément, des nouveaux mâts (fabriqués en interne au port de Hérel à Granville) équipés d'antenne WIFI ont été posés sur les pontons.

Début de l'aménagement du bloc sanitaire du bâtiment de la Marina : 23 000 € HT

Le bloc sanitaire situé à proximité de la Marina va subir un réaménagement complet afin d'améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, et notamment des personnes à mobilité réduite. Les travaux ont débutés en novembre 2022 et s'achèveront en début de saison 2023.

Salle de réunion du bureau du port : 15 000 € HT

Débutés pendant le confinement en mars 2020 et réalisés en interne, les travaux ont été finalisés en début d'année 2022, permettant ainsi d'accueillir les réunions du port et notamment les conseils portuaires.

D) Actions marketing et communication

La SPL des ports de la Manche a participé à deux salons nautique afin de promouvoir les ports de la Manche et les services qui y sont proposés, le salon de Southampton du 16 au 25 septembre 2022 et le salon Nautic de Paris du 3 au 10 décembre 2022.

Par ailleurs, une action a été menée pour la première à destination des plaisanciers du port qui ont pu participer à un pot d'accueil hebdomadaire.

E) Actions événementielles :

Départ du tour des ports de la Manche (3 juillet 2022)



Fête de la mer 2022 (17 juillet 2022)

Après deux années de report, la fête de la mer a pu avoir lieu. La ville et le port ont fait le plein de promeneurs et de plaisanciers qui ont pu profiter de l'évènement et de ses animations et décorations grâce à une météo propice.



F) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

En 2022, le nombre d'«équivalents contrats pleins» est de 655 (hors bateaux de pêche à quai) soit cinq de moins qu'en 2021. Cette baisse est essentiellement due aux désistements lors de l'attribution d'emplacements annuels ainsi qu'à la baisse de demande dans de nombreuses catégories.

Escales supérieures à un mois :

7 120 nuitées mensuelles pour 46 bateaux ont été enregistrées en 2022 soit en moyenne 155 nuitées par bateau, contre 5 671 nuitées pour 48 bateaux en 2021.

Le nombre de nuitées pour les mensuels est donc revenu à un niveau normal après les baisses constatées en 2020 et en 2021. Le nombre de bateaux en contrat mensuel a diminué mais il est compensé par une augmentation de la durée des séjours.

Escales en passage :

En 2022, la fréquentation a augmenté par rapport à 2021 avec 786 nuitées de plus (+ 21 %) et revient à un niveau normal. Cela est dû au retour des plaisanciers britanniques, même si leur nombre est encore moindre qu'auparavant en raison de la complexité des procédures d'entrée sur le territoire français suite au Brexit.

Concernant la répartition des nuitées, il est intéressant de noter que 55 % des visiteurs sont français et 18 % sont britanniques. On peut noter également que le nombre de nuitées de visiteurs belges est encore en 2022 à un bon niveau avec 330 nuitées.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2022, 33 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Ces bateaux débarquent plus de 627 tonnes de poissons, crustacés ou coquillages.

Bilan location de vélos :

La location de vélos a eu moins de succès en 2022 avec 102 locations à la demi-journée, contre 104 en 2021, 44 locations à la journée, contre 71 en 2021, et cinq locations pour deux jours contre onze en 2021.

Bilan des cales :

En 2022, le bilan des accès aux cales s'établit comme suit :

Forfait journalier	187
Forfait hebdomadaire	10
Forfait mensuel	5
Forfait annuel	14

G) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Saint-Vaast :

Pour rappel, le port de Saint-Vaast-la-Hougue dispose :

- d'une déchetterie portuaire avec récupération des principaux déchets dangereux liés aux activités de la plaisance : ferrailles, filtres à gasoil, batteries, pots de peinture et anti-fouling, ... ;

- d'un collecteur d'eau de vannes (eaux noires, eaux grises) sur ponton ;

- d'un collecteur de jus de cale sur ponton;

- plusieurs collecteurs d'huiles minérales usagées ;

- plusieurs sites de tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines) ;

- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés ;

- un collecteur d'huiles usagées pour la pêche (système de pompage et local de réception de bidons d'huile) ;

- une zone technique avec aire de carénage équipée de réseaux de collecte des eaux de surface pour les prétraiter (décanteur lamellaire) avant rejet en mer ;

- des stations d'avitaillement en carburant (pêche et plaisance) avec récupération des égouttures.

De nouvelles actions environnementales ont été réalisées sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue :

- installation de temporisation en eau et en électricité sur sept pontons (sur onze) ;

- pré-traitement des eaux de parking du terre-plein sud ;

- récupération des eaux chargées en hydrocarbures des aires de dépotage pour le carburant ;

- mise en place d'une poubelle flottante « sea bin » permettant de récupérer les macro-déchets flottant sur le port.

Pavillon Bleu 2022 :

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue mène depuis de nombreuses années une politique de développement touristique durable.

Forte de ses efforts en matière environnementale, l'équipe de Saint-Vaast-la-Hougue, s'est vu décerner, pour la 27^e année consécutive, le label « Pavillon Bleu » au titre de ses infrastructures portuaires.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets, commun aux ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur, a été validé le 20 janvier 2020 pour une durée de cinq ans. Sa prochaine mise à jour est prévue début 2025.

II - PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2014.

Echéance de la convention : 31 décembre 2043.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Port-Bail-sur-Mer dispose de 310 places dont 280 réservées aux AOT annuelles et 30 pour les visiteurs de passage.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port, sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité délégante ;
- l'affichage des renseignements météorologiques ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (W.C., toilettes, douches, etc.) ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités pêche et plaisance.

B) Données comptables

Compte de résultat du port de Port-Bail-sur-Mer :

Composantes	Montants en k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires locations	277	277,75	0,3 %
Subvention d'exploitation	0	0	0,0 %
autres produits	112	163,94	46,4 %
Sous total produits	389	441,69	13,5 %
achats consommés	239	205,15	- 14,2 %
impôts et taxes	35	35,7	2,0 %
charges de personnel	47	88,35	88,0 %
dotations amortissement / provisions	61	91,02	49,2 %
redevance DSP	8	8	0,0 %
autres charges	25	12,3	- 50,8 %
charges financières	12	10,9	- 9,2 %
Crédit d'impôt	-10	-2,4	- 76,0%
Sous total charges	417	449,02	7,7 %
Produits exceptionnels			
Résultat en k€	-28	-7,33	73,8 %

Le chiffre d'affaires reste stable mais insuffisant pour couvrir les charges d'exploitation (chiffre d'affaires 2021 et 2022 en baisse compte tenu du départ de plaisanciers inscrits sur la liste d'attente vers le port de Barneville-Carteret en 2021 qui concerne environ 25 bateaux).

Les autres produits sont principalement constitués à hauteur de 150 k€ de la reprise de provision due à la suppression de la provision pour les travaux sur l'estacade (travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département).

Les charges sont en augmentation (+ 32 k€) du fait principalement de la nouvelle imputation comptable sur cette ligne des frais de personnels et de services apportés par le siège de la SPL (direction, comptabilité, RH, informatique, téléphonie, communication) et des travaux de désensablement complet du port.

C) Investissements réalisés

PORT-BAIL SUR MER	Montant TTC
Désensablement	120 000 €
Travaux nivellement digue Est + pose échelle	19 000 €
Mat de matage	22 000 €
TOTAL	161 000 €



Le port a été complètement vidé de ses bateaux pour permettre un dragage complet du port

D) Actions marketing et communication

La SPL des ports de la Manche a participé à trois salons nautiques afin de promouvoir les ports de la Manche et les services qui y sont proposés, le salon de Jersey du 10 au 12 juin 2022, le salon de Southampton du 16 au 25 septembre 2022 et le salon Nautic de Paris du 3 au 10 décembre 2022.

E) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

En 2022, le nombre d'« équivalents contrats pleins » est de 280.

Escales supérieures à un mois :

64 escales supérieures à 1 mois ont été enregistrées.

Escales en passage :

En 2022, la fréquentation du port s'est établie à 333 nuitées visiteurs.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2022, quatre bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Port-Bail-sur-Mer.

Bilan location de vélos :

L'activité de location de vélos a enregistré 27 locations à la demi-journée, quinze locations à la journée, quinze locations pour deux jours et une location pour sept jours.

Bilan des cales :

En 2022, l'accès aux cales a généré une recette de 3 442 €.

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Port-Bail-sur-Mer

Pour rappel, le port de Port-Bail-sur-Mer sur mer dispose de :

- un collecteur d'huiles minérales usagées ;
- un site de tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines) ;
- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés ;
- une installation de temporisation en eau et en électricité sur l'ensemble des pontons du port.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans. Celui du port de Port-Bail-sur-Mer a été renouvelé en 2019.

Ce document permet ainsi de répondre à l'ensemble des besoins du port en termes de réception et de traitement des déchets.

III - PORT DE BARFLEUR



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2018.

Echéance de la convention : 31 décembre 2047.

Durée de la convention : 30 ans.

Le port de plaisance de Barfleur dispose de 140 emplacements.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- l'accueil des plaisanciers et des usagers des installations portuaires ;
- la gestion des terre-pleins ;

- la fourniture des services portuaires (cale de mise à l'eau, fourniture d'eau et électricité sur le quai, collecte des déchets, avitaillement en carburant des bateaux de pêche) ;

- la gestion des outillages ;
- l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires ;
- la surveillance des équipements portuaires ;
- l'entretien, la réparation et le renouvellement des équipements ;
- les travaux d'extension et d'amélioration.

B) Données comptables

Compte de résultat du port de Barfleur :

Composantes	Montants en k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires locations plaisance	40,28	38,18	- 5,2 %
chiffre d'affaires locations pêche	12,84	13,65	6,3 %
redevances occupation domaine	20,97	19,14	- 8,7 %
chiffre d'affaires carburant	511,57	726,56	42,0 %
Transfert charges exploitation	2,63	3,83	45,6 %
Sous total produits	588,29	801,36	36,2 %
charges d'exploitation	40,89	37,86	- 7,4 %
Achat carburant	453,47	678,41	49,6 %
impôts et taxes	0,62	0,64	3,2 %
charges de personnel	16,11	78,94	390,3 %
dotations amortissement / provisions	28,02	27,13	- 3,2 %
redevance DSP	3,21	1,03	- 67,9 %
autres charges	40,69	4,28	- 89,5 %
impôts sur les bénéfices	1,4	- 6,74	- 581,4 %
Sous total charges	584,41	821,55	40,6 %
Résultat en k€	3,88	- 20,19	- 620,36 %

Le chiffre d'affaires du port de Barfleur est en forte hausse en 2022, essentiellement lié aux ventes de carburants pour la pêche, directement impactées par la forte augmentation du prix de vente des carburants (cours mondiaux).

Les recettes de plaisance baissent de 6 %, certains contrats annuels n'ayant pas été reconduits par les plaisanciers en 2022. Les charges sont également en forte hausse compte tenu d'une part des coûts d'achat des carburants (+ 49 %) et d'autre part des charges de personnels qui intègrent désormais les personnels d'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur, ainsi que les services supports (direction, RH, informatique, communication).

Le résultat 2022 est négatif de 20 K€ (intégrant une provision de travaux de 20 k€).

C) Investissements réalisés

La cuve de récupération de l'huile usagée enterrée a été bouchée afin d'éviter tout dépôt le long du quai et une nouvelle cuve de récupération sous abri a été posée sur la zone d'activité marine en arrière du port.

Des chaînes filles des mouillages du port ont été remplacées.

D) Actions marketings et communication

La SPL des ports de la Manche a participé à trois salons nautiques afin de promouvoir les ports de la Manche et les services qui y sont proposés, le salon de Jersey du 10 au 12 juin 2022, le salon de Southampton du 16 au 25 septembre 2022 et le salon Nautic de Paris du 3 au 10 décembre 2022.

E) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

En 2022, le nombre d'«équivalents contrats pleins» est de 122, pour 123 en 2021. Ce chiffre est donc stable.

Escales supérieures à un mois :

266 nuitées en escales supérieures à un mois ont été enregistrées concernant un bateau, contre 729 nuitées pour sept bateaux en 2021, soit une baisse de 463 nuitées.

Escales en passage :

En 2022, la fréquentation du port s'est établie à 23 nuitées visiteurs, contre 48 en 2021.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2022, quinze bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Barfleur, représentant plus de 240 tonnes de poissons, crustacés et coquillages débarqués.

Bilan des cales :

En 2022, on a dénombré huit forfaits à la journée d'accès aux cales.

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Barfleur :

Un collecteur d'huiles usagées, bidons et filtres liés à l'activité de pêche a été installé à proximité du centre de débarque permettant de vidanger et supprimer les deux points de collecte d'huile situés sur le quai Henri Chardon. Montant de cette nouvelle installation : 11 796 €TTC.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans.

Ce document permet ainsi de répondre à l'ensemble des besoins du port en termes de réception et de traitement des déchets en mutualisant les moyens mis en place avec le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Une copie de ce document se trouve dans les annexes.

La dernière version a été validée le 20 janvier 2020.

IV - PORTS DE LA HAGUE



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2019.

Echéance de la convention : 31 décembre 2048.

Durée de la convention : 30 ans.

Le nombre de postes et places gérés par les Ports de La Hague est :

- pour le port d'Omonville la Rogue : 69 emplacements (dont sept pour les pêcheurs professionnels) ;

- pour le port de Racine : 25 emplacements ;

- pour le port de Goury : 40 emplacements (dont quatre pour les pêcheurs professionnels).

→ Soit un total de 134 emplacements pour les ports patrimoniaux de la Hague.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- la gestion administrative, financière et commerciale des ports ;

- l'accueil des usagers des installations portuaires ;

- la gestion des terre-pleins et des immeubles ;

- la fourniture des services portuaires (cale de mise à l'eau, fourniture d'eau et électricité sur le quai, collecte des déchets) ;

- l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires ;

- la surveillance des équipements portuaires ;

- l'entretien, la réparation et le renouvellement des équipements ;
- les travaux d'extension et d'amélioration.

B) Données comptables

Composantes	Montants k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires LD	22,8	22,7	- 0,4 %
Subvention d'exploitation	32,9	25,9	- 21,3 %
Reprise provisions travaux		19,3	
Sous total produits	55,7	67,9	21,9 %
charges d'exploitation	5,9	29,97	408,0 %
charges de personnel		12,13	
impôts et taxes	0,1		- 100,0 %
dotations amortissement / provisions	22,69	23,61	0,04 %
Impôts sur les bénéfices	4,76	0,4	91,6 %
autres charges	9,04	0,52	94,2 %
Sous total charges	42,49	66,63	56,8 %
Résultat en k€	13,21	1,27	- 90,4 %

Le résultat 2022 est légèrement excédentaire, en tenant compte d'une part des dépenses de travaux de rejointoiement sur le port de Goury, et d'autre part en recettes, d'une reprise de provision constituée pour ces mêmes travaux (19 k€).

C) Investissements réalisés

Les principaux travaux ont constitué en la reprise des fissures et en la réalisation de travaux de maçonnerie sur le port de Goury pour 18 900 €. Les équipes de la SPL et du Département, nouvellement formés pour les travaux subaquatiques, ont également procédé au changement de chaînes, en plongée, pour le port d'Omonville la Rogue pour un montant de 8 500 €.

D) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

Au 31 décembre 2021, les contrats au mouillage en plaisance étaient répartis comme suit :

AOT annuelles au 31 décembre	2022	2021
port d'Omonville-la-Rogue	62	59
port de Goury	40	34
port Racine	25	24
TOTAL	127	117

Les ports de La Hague ont affiché complet pour l'année 2022.

Escales en passage :

Aucune escale de passage n'a été enregistrée en 2022.

Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2022, il y a quatre bateaux de pêche professionnelle au port d'Omonville-la Rogue et deux bateaux de pêche au port de Goury.

E) Qualité/Sécurité /Environnement

Plan de réception et de traitement des déchets :

La gestion des déchets est assurée par la communauté d'agglomération Le Cotentin.

La SPL ne tient donc plus de plan de gestion des déchets.

V - PORT DE BARNEVILLE-CARTERET



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1er janvier 2020.

Echéance de la convention : 31 décembre 2049.

Durée de la convention : 30 ans.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port ;
- la gestion des ouvertures et fermetures de la porte d'accès au port ;
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port ;
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'autorité délégante ;

- la transmission des renseignements météorologiques avec panneaux d'affichage de ces renseignements ;
- la vente de carburant ;
- la distribution d'eau potable ;
- la distribution d'énergie électrique ;
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi ;
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (WC, toilettes, douches, etc.) ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités de pêche, plaisance et commerce.

B) Données comptables

Composantes	Montants en k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires locations	862,62	1 214,12	40,7 %
vente carburant plaisance	56,27	94,57	68,1 %
recettes pêche	6,39	5,66	- 11,4 %
autres produits	0,72	17,89	2 384,7 %
subvention extension port	21,5	43,55	102,6 %
Sous total produits	947,5	1 375,79	45,2 %
achats consommés et charges	356,04	338,74	- 4,9 %
achat carburant plaisance	53,27	83,58	56,9 %
impôts et taxes	49,54	85,1	71,8 %
charges de personnel	307,49	373,05	21,3 %
dotations amortissement / provisions	238,53	376,65	57,9 %
redevance DSP	10	11,12	11,2 %
autres charges	30,94	47,63	53,9 %
charge financières emprunts	19,63	23,93	21,9 %
IS	-31,25	9	128,8 %
Sous total charges	1 034,19	1 348,8	30,4 %
Résultat en k€	-86,69	26,99	131,1 %

L'année 2022 constitue la première période d'exploitation complète du port de Barneville-Carteret dans sa configuration agrandie. Les recettes d'exploitation sont donc composées des AOT pour une année complète avec un port quasiment plein à fin 2022, ainsi que des recettes des plaisanciers de passage venus plus nombreux du fait de la qualité de l'accueil et des nouvelles installations portuaires.

Du côté des dépenses, ces dernières prennent en compte des charges sur une année complète avec des coûts énergétiques très importants, mais également une charge d'amortissement et de remboursement d'emprunt des nouveaux équipements portuaires.

De par son activité, la SPL des ports de la Manche participe aux projets territoriaux en versant des impôts, taxes et redevances :

Bénéficiaire	Redevance DSP 2022	Taxe foncière	CFE	Taxe de séjour	Total
Département de la Manche	10 051 €				10 051 €
Commune de Barneville-Carteret		36 514 €			36 514 €
Communauté d'agglomération Le Cotentin		3 689 €	14 221 €	2 409 €	20 319 €
Total	10 051 €	40 203 €	14 221 €	2 409 €	66 884 €

C) Investissements réalisés

154 000 € HT ont été investis en 2022 à Barneville-Carteret :

	2022
Barneville-Carteret	Montant HT
Désensablement du chenal	85 000 €
Suivi environnement annuel extension port (sur cinq ans)	45 000 €
Informatique	4 000 €
Réaménagement de la déchetterie pêche	20 000 €
TOTAL	154 000 €

D) Actions marketings et communication

Le port de Barneville-Carteret a été nommé aux British yachting awards, dans la catégorie Marina de l'année, et a été récompensé comme « highly commended Marina ».



Le port de Barneville-Carteret est également lauréat de l'appel à projet « port de plaisance d'avenir » et il bénéficiera, à ce titre, d'une subvention de 378 521 € pour la modernisation du port, et notamment pour la construction du futur bureau du port.

Le port a également accueilli le tour des ports de la Manche 2022 :



Enfin, la SPL des ports de la Manche a participé à trois salons nautiques afin de promouvoir les ports de la Manche et les services qui y sont proposés, le salon de Jersey du 10 au 12 juin 2022, le salon de Southampton du 16 au 25 septembre 2022 et le salon Nautic de Paris du 3 au 10 décembre 2022.

E) Fréquentation et analyses

AOT annuelles :

625 contrats annuels + 41 contrats saisonniers.

Escales supérieures à un mois :

75 escales supérieures à un mois ont été enregistrées.

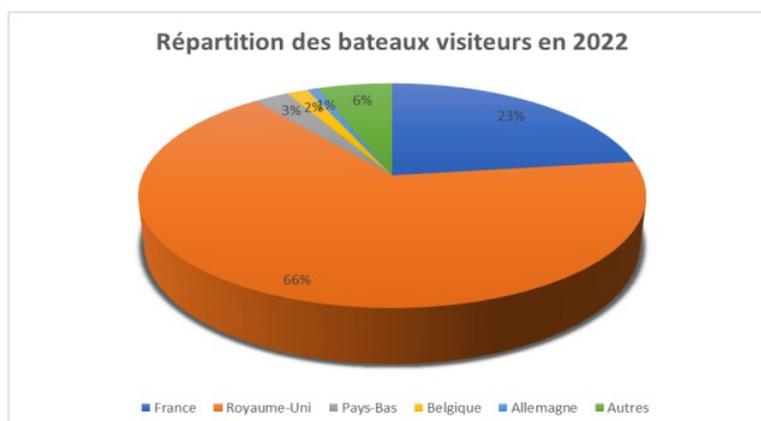
Escales en passage :

3 873 nuitées visiteurs, pour 1 077 navires, ont été enregistrées.

Le détail de l'origine des plaisanciers visiteurs est le suivant :

DETAIL ORIGINE DES PLAISANCIERS VISITEURS

	Nuitées 2022	Nuitées 2021	Variation	Nombre de bateaux 2022
France	1684	1071	57,2%	247
Royaume-Uni	1795	485	270,1%	714
Pays-Bas	60	109	-45,0%	29
Belgique	62	90	-31,1%	17
Allemagne	55	69	-20,3%	9
Autres	217	391	-44,5%	61
TOTAL	3873	2215	74,9%	1077



Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2022, 17 bateaux de pêche professionnelle sont recensés à l'année au port de Barneville-Carteret représentant plus de 695 tonnes de poissons, crustacés et coquillages débarqués.

La SPL gère le centre logistique de débarque qui dispose d'une borne de pesée des produits de la pêche, d'une chambre froide pour la conservation des produits et d'un local pour le stockage des caisses de criée. Ces services aux pêcheurs permettent d'améliorer la qualité des produits débarqués puis ensuite, soit vendus en direct, soit expédiés vers la criée de Granville ou de Cherbourg.

Bilan du port de Commerce :

Les liaisons maritimes avec les Îles anglo-normandes ont repris en 2022 mais ont été fortement contraintes par les procédures douanières imposant la présentation d'un passeport pour tout passager souhaitant se rendre sur les Îles Anglo-Normandes. Ces liaisons ont tout de même transporté 5 336 passagers depuis Barneville-Carteret.

Par ailleurs, le port de Barneville-Carteret a enregistré la débarque de 90 tonnes de produits de la mer provenant de Jersey.

F) Qualité/Sécurité /Environnement

Installation environnementale sur le port de Barneville-Carteret :

Les mesures en faveur de l'environnement se sont poursuivies ; on notera entre autres :

- le nettoyage des débourbeurs déshuileurs ;
- l'installation d'une nouvelle pompe eaux grises, eaux noires.

Pavillon Bleu 2021 :

Le port est labellisé Pavillon bleu en 2021.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les cinq ans.

Il a été validé le 3 février 2020.

VI – PORTS DE GRANVILLE



A) Caractéristiques de la DSP

Prise d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2021.

Echéance de la convention : 31 décembre 2050.

Durée de la convention : 30 ans.

Dans le cadre de la DSP, la SPL des ports de la Manche a l'obligation :

- d'exploiter et gérer l'ensemble des biens mis à sa disposition ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés durant la présente convention ;
- d'entretenir, dans les conditions définies à la présente convention, l'ensemble des ouvrages, outillages, équipements et terre-pleins ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés durant la présente convention et mis à disposition ultérieurement à la SPL ;
- d'assurer la gestion du domaine public mis à sa disposition ;
- d'assurer la gestion et l'entretien de l'écluse ;
- d'assurer l'entretien courant des digues et jetées extérieures ;
- de réaliser et financer les travaux de dragage du port de plaisance, de pêche et de commerce ;
- d'assurer la mise à jour du plan du périmètre de la concession ;
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'inventaire des biens de la concession ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et commerciale du port ;
- d'assurer, dans le respect des droits particuliers confiés à la société Port Granville, l'animation et les actions commerciales valorisant les équipements portuaires.

B) Données comptables

Compte de résultat des ports de Granville :

Composantes	Montants en k€		Variation n / n-1
	2021	2022	
chiffre d'affaires plaisance	1 808,78	1 752,84	- 3,1 %
chiffre d'affaires pêche	2 060,01	2 686,23	30,4 %
chiffre d'affaire commerce	471,94	503,14	6,6 %
carburant plaisance	358,43	398,87	11,3 %
subvention festival toute la mer + aides apprentis	76,58	85,02	11,0 %
transfert charges exploitation et provisions	2 332,93	445,66	- 80,9 %
Produits exceptionnels		180	
Sous total produits	7 108,67	6 051,76	- 14,9 %
charges d'exploitation	1 211,39	1 801,62	48,7 %
carburant plaisance	330,15	361,94	9,6 %
impôts et taxes	149,48	194,62	30,2 %
charges de personnel	2 086,47	2 437,77	16,8 %
dotations amortissement / provisions	533,88	615,68	15,3 %
redevance DSP	69,55	70,6	1,5 %
frais communs et personnels siège	428,45	187,35	- 56,3 %
refacturations personnels interne ports GR	2 070,22	0	- 100,0 %
autres charges	0,58	4,74	717,2 %
impôts sur les bénéfices	60,55	51,6	- 14,8 %
Charges exceptionnelles		180	
Sous total charges	6 940,72	5 905,92	- 14,9 %
Résultat en k€	167,95	145,84	- 13,2 %

Le résultat d'exploitation du port de Granville est excédentaire de 145 842 € pour l'année 2022 pour un chiffre d'affaires de 5 340 053 €, soit une marge bénéficiaire de 2,73 % et se décompose de manière suivante :

- port de pêche : 134 542 € pour un chiffre d'affaires de 2 686 229 €, soit une marge bénéficiaire de 5 % ;

- port de commerce : -61 294 € pour un chiffre d'affaires de 503 139 €, soit une marge déficitaire de -16,24 % ;

- port de plaisance : 72 594 € pour un chiffre d'affaires de 1 808 785 €, soit une marge bénéficiaire de 3,38 %.

L'année 2022 est principalement marquée par une forte évolution du chiffre d'affaires de la pêche (+ 30 %) liée à une année exceptionnelle en termes de ventes sous la criée (24 M€ en 2022, contre 21 M€ en 2021) alors que les volumes étaient quasiment identiques (+ 1 %).

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la ventilation détaillée du chiffre d'affaires de chacune des activités :

Chiffre d'affaires pêche détaillé	Année 2022
taxes de criée	1 691 658 €
taxe d'enregistrement	25 895 €
taxe de ramassage	57 867 €
prestations commerciales	132 414 €
redevance d'équipement port de pêche	589 743 €
criée ventes bateaux	150 433 €
recettes diverses	7 484 €
taxe outillage pêche	30 735 €
TOTAL	2 686 229 €

Chiffre d'affaires commerce détaillé	Année 2022
prestations grues/commerce	120 450 €
prestations logimer	67 195 €
droits de port	79 448 €
AOT terre-pleins	226 876 €
recettes diverses	9 170 €
TOTAL	503 139 €

Chiffre d'affaires plaisance détaillé	Année 2022
location longue durée plaisance	1 183 119 €
location courte durée plaisance	370 117 €
recettes cale et parking	80 591 €
ventes carburant plaisance	398 869 €
AOT terre-pleins	44 888 €
manutentions plaisance	68 091 €
recettes diverses	5 011 €
TOTAL	2 150 686 €

De par son activité, la SPL des ports de la Manche participe aux projets territoriaux en versant des impôts, taxes et redevances :

Bénéficiaire	Redevance DSP 2022	Taxe foncière	CFE	Taxe de séjour	Total
Département de la Manche	67 127 €				67 127 €
Commune		93 331 €			93 331 €
Communauté de communes GTM		3 572 €	36 193 €	1 073 €	40 838 €
Total	67 127 €	96 903 €	36 193 €	1 073 €	201 296 €

C) Investissements réalisés

Activité	Désignation achats/travaux	Montant € HT
Pêche	Semi-remorque	187 000
	Emballages chariot élévateur	33 500
	Renouvellement informatique salle des ventes	16 000
	Renouvellement ou acquisition parc informatique et téléphones	21 050
	Évaporateur machine à glace	12 000
	Rideaux auto-halle	43 706
	Portes sectionnelles	30 133
	Remplacement fourches chariot élévateur	7 000
	Mise aux normes balances	4 000
	Rampe grue matériel	4 000
Commerce	Maintenance de la grue	8 000
	Renouvellement ou acquisition parc informatique et téléphones	1 350
	Remise en état d'une partie de la toiture de la gare maritime	3 000
Plaisance	Accès parking du Hérel	135 000
	Reprise de la voirie et des réseaux zone technique	194 000
	Renouvellement ou acquisition parc informatique et téléphones	3 600
	Réaménagement du bureau du port (1 ^{ère} phase)	27 000
	Remise en état du mât de matage	5 500
	Changement de la barrière de la cale	21 000

D) Fréquentation et analyses

PORT DE PECHE :

10 200 tonnes de produits de la pêche ont été débarquées à la halle à marée de Granville en 2022, soit 100 tonnes de plus qu'en 2021.

Le chiffre d'affaires des produits vendus par la criée croit de 15 % en 2022 par rapport à 2021, avec 24,8 millions d'euros de produits vendus, contre 21,6 millions d'euros en 2021.

Le prix moyen de vente des produits est de 2,43 €/kg, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2021 (2,14 €/kg).

Premier port coquillier de France :

8 968 tonnes soit 88 % des produits débarqués à la halle à marée de Granville sont des coquillages (88 % en 2021) dont 35 % sont des coquilles Saint-Jacques (3 567 tonnes) et 15 % des bulots (1 529 tonnes).

Acheteurs et vendeurs :

- 142 bateaux ont débarqué à la criée de Granville soit le même nombre qu'en 2021 ;
- 105 professionnels (grossistes, transformateurs ou détaillants) ont acheté en criée originaires principalement du grand ouest mais aussi de l'étranger (Espagne, Hollande).

Manutentions

180 manutentions ont eu lieu sur le terre-plein technique réservé à la pêche.

PORT DE COMMERCE :

Le trafic « marchandises »

La liaison fret entre Granville et Jersey a clairement été impactée par l'absence de l'agrément pour l'installation d'un SIVEP sur le port de Granville.

Avec 9 941,60 T en 2022 pour 102 escales, on note une baisse de 4,98 % par rapport à 2021 qui comptabilisait 10 463 T pour 117 escales.



Le trafic « passagers »

Granville/Chausey

Le trafic passagers avec l'archipel de Chausey se porte bien avec 196 856 mouvements de passagers transportés (entrée + sortie) en 2022, soit une progression de 14 % par rapport à 2021.

Granville/Jersey

Les liaisons vers Jersey ont pu reprendre après deux ans de latence liée au Brexit et à la crise sanitaire. 10 392 mouvements de passagers (entrée + sortie) ont été enregistrés sur une période de cinq mois.

PORT DE PLAISANCE :

AOT annuelles et contrats saisonniers

Le nombre d'AOT annuelles s'est établi à 850 en 2022 alors qu'on a enregistré 174 contrats saisonniers.

Escales d'une durée supérieure à un mois :

266 escales d'une durée supérieure à un mois ont été enregistrées.

Escales journalières :

En 2022, le port de Granville a accueilli 2 440 bateaux pour un ensemble de 10 655 nuitées visiteurs.

Parking :

La gestion du parking a généré une recette de 34 896 €.

Cale :

Les accès aux cales ont généré 45 695 € de recette.

Manutentions

715 manutentions ont été réalisées pour une recette de 68 091 €.

E) Qualité/Sécurité /Environnement

Le port de Granville dispose :

- d'un collecteur d'eau de vannes (eaux noires, eaux grises) sur ponton ;
- d'un collecteur de jus de cale sur ponton ;
- plusieurs collecteurs d'huiles minérales usagées ;
- plusieurs sites de tri (verre, emballages, journaux/magazines) ;
- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés.

Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets, commun au port de Granville, a été approuvé, par arrêté n° 2018-356, le 14 novembre 2018 pour une durée de cinq ans. Sa prochaine mise à jour est prévue pour 2023.

L'activité globale est excédentaire en 2022 et s'élève à + 175 580 € et est en augmentation par rapport à 2021 dont l'activité s'élevait à 140 355 €. Cette évolution positive s'explique par une hausse des produits (+ 47 000 €) plus importante que la hausse des charges (+ 13 000 €).

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2022 de la société publique locale des ports de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail-sur-Mer ;
- Barfleur ;
- Les ports de la Hague ;
- Barneville-Carteret ;
- Granville.

DÉLIBÉRATION CP.2023-09-15.3-26 Ports départementaux délégués - Bilan d'activité 2022 des délégations de service public

Rapporteur : Monsieur Axel Fortin Larivière

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental prend acte de la présentation des rapports annuels 2022 de la société publique locale des Ports de la Manche pour les ports de :

- Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Port-Bail-sur-Mer ;
- Barfleur ;
- Les ports de la Hague ;
- Barneville-Carteret ;
- Granville.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 27

Vote(s) contre : 0

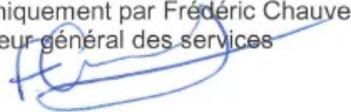
Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 15 septembre 2023

Pour le président du conseil départemental,
Jean Morin

Signé électroniquement par Frédéric Chauvel,
directeur général des services



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20230915-lmc11032415-DE-1-1

Date envoi préfecture : 19/09/2023

Date AR préfecture : 19/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du conseil départemental ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.